

Nantes, le 24 septembre 2009

dossier de presse

Face à la crise, les collectivités locales sont mobilisées pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et les bénéficiaires du RSA

La crise économique a **de lourdes conséquences locales en termes d'emploi** : le chômage a progressé en un an de 23 % en Loire-Atlantique, celui des jeunes de 37 %, tandis que le nombre de bénéficiaires du RSA (ex-RMI) a augmenté de 3 700 depuis le 1^{er} janvier, soit + 27 %.

Pour faire face à cette urgence, **les principales collectivités territoriales** – Ville de Nantes, Nantes Métropole, Conseil général de Loire-Atlantique, Conseil régional des Pays de la Loire - **ont décidé de mutualiser leurs moyens et de renforcer les dispositifs existants**. Objectif : **répondre aux difficultés d'embauche, particulièrement celles des jeunes et des bénéficiaires du RSA**.

Aides supplémentaires aux employeurs de contrats d'avenir, **relance des emplois-tremplins** régionaux, **recrutement direct au sein d'une collectivité, co-financement de postes** dans le secteur marchand, **suivi renforcé**, proposition de **formation** et plan de **qualification** des personnes recrutées...C'est **un véritable plan global d'actions en faveur des personnes les plus touchées par la crise** qui va se mettre en place. Au total, près de 800 personnes bénéficieront d'un emploi aidé.

Présentation du nouveau dispositif par Jean-Marc Ayrault, député maire de la ville de Nantes, président de Nantes Métropole, **Patrick Mareschal**, président du Conseil général de Loire-Atlantique, **Jacques Auxiette**, président du Conseil régional des Pays de la Loire.

Sommaire :

Une situation locale qui impose d'agir
Associations, secteur marchand, collectivités : 800 contrats aidés, créés par les collectivités
Nantes Métropole et la ville de Nantes créent 300 Emplois solidaires
Priorité à l'emploi des bénéficiaires du RSA : le Conseil général ouvre 500 contrats
La Région Pays de la Loire s'engage pour l'emploi

Contacts presse :

Conseil général de Loire-Atlantique : Virginie Brindeau - 02 40 99 11 18

Région des Pays de la Loire : Laurence Guimard - 02 28 20 60 61

Nantes Métropole : service presse - 02 40 99 48 27

Une situation locale qui impose d'agir

Les quatre principales collectivités à majorité de gauche du territoire renforcent aujourd'hui leur mobilisation face à la crise et à ses conséquences sur l'emploi

Dans un premier temps, la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire ont engagé **en 2009 de considérables programmes d'investissement**. Ces efforts permettent à l'activité économique de se maintenir, et à l'emploi d'être préservé dans le secteur de la construction et les filières amont.

Toutefois, cette action n'a **pas suffi à compenser les effets de la crise sur d'autres secteurs d'activité**, en particulier l'industrie. En Loire-Atlantique, **le chômage atteint en août 2009 78 000 personnes** (catégorie ABC), soit **une augmentation de 23,5 % en un an** (19,3 % en moyenne nationale) ; il touche 13 000 jeunes de moins de 25 ans (+ 37,5 % en un an contre 29,2 % au plan national). Le nombre de bénéficiaires du RSA (ex-RMI) a augmenté de 3 700 depuis le 1^{er} janvier, soit + 27 %, et cette tendance s'accélère puisque ce chiffre augmente de 2 950 depuis mai.

Dans le même temps, il est frappant **de constater l'absence de mobilisation de l'Etat ou la faiblesse des résultats de l'agitation du Gouvernement** - et en particulier du Secrétaire d'Etat à l'Industrie - sur les dossiers industriels les plus importants du territoire : absence totale sur le dossier GOSS, inefficacité sur celui SAMRO, retard à apporter les garanties de financement pour STX...

Les quatre collectivités de Gauche ont décidé d'engager une action concertée, croisée et complémentaire, afin de **favoriser l'emploi, et en particulier celui de deux publics fragilisés par la crise, les jeunes et les bénéficiaires du RSA**. Au-delà du contexte économique nettement défavorable aux embauches, ces publics doivent en effet faire face :

- **à d'importants freins au recrutement** rencontrés par les employeurs potentiels de contrats aidés, qui ont aujourd'hui **des capacités financières moindres**, et ont été rendus **méfiant face aux politiques instables de « stop and go »** de l'État en matière de contrats aidés ;
- **à une « concurrence » entre dispositifs aidés, qui joue au détriment des bénéficiaires du RSA** : les contrats d'avenir qui leur sont plus particulièrement destinés sont concurrencés sur leurs débouchés naturels (le secteur non marchand), par les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) promus par Pôle emploi car moins chers, mais destinés à des publics bien plus larges (toute personne rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi).

Les principales collectivités territoriales ont décidé de **mutualiser leurs moyens et de renforcer les dispositifs existants** :

- aides supplémentaires aux employeurs de contrats aidés,
- renforcement des emplois-tremplins régionaux,
- recrutement direct au sein d'une collectivité,
- co-financement de postes dans le secteur marchand,

...

Ce véritable plan global d'actions permet d'offrir à très brève échéance près de 800 **contrats aidés**.

Associations, secteur marchand, collectivités : 800 contrats aidés, créés par les collectivités

1. Création de 500 nouveaux contrats aidés dans le secteur non-marchand, par une aide supplémentaire aux employeurs

Deux types de contrats aidés sont visés :

- le contrat d'avenir est accessible aux **titulaires de minima sociaux** (RSA, allocation spécifique de solidarité, allocation parent isolé, allocation adulte handicapé) **dans le secteur non marchand** (associations, établissements publics...), et est conclu **pour 2 années maximum, à raison de 26 heures de travail hebdomadaires**. Les contrats d'avenir offrent une solution pour un **retour vers l'emploi** permettant **d'associer reprise d'activité, construction de projet professionnel et démarche de formation et qualification**. Le salaire moyen perçu par le bénéficiaire est de 770 € net par mois.
- le **Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, y compris les jeunes diplômés ; c'est un contrat de travail de droit privé dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures ; c'est un CDD de 12 mois qui prévoit des périodes d'immersion dans des entreprises.

Le Conseil général prendra en charge l'aide pour 250 nouveaux contrats d'avenir. Nantes Métropole et la ville de Nantes les 250 contrats d'avenir ou CAE.

2. Recrutement de 50 contrats aidés dans les services du Conseil général

Toute collectivité **peut recruter dans ses services des bénéficiaires du RSA en contrats d'avenir**. Le Conseil général, décide aujourd'hui **de recruter 45 bénéficiaires du RSA en contrat d'avenir et 5 jeunes CAE au sein des services départementaux**.

Ces contrats sont conçus comme des **parcours de professionnalisation** correspondent à la fois à des **métiers du Conseil général et à des besoins des employeurs privés ou publics**.

La durée parcours de professionnalisation sera en moyenne de **15 mois**, qui se déclineront en **trois phases** : intégration, qualification et recherche d'emploi.

A l'issue de leur parcours, les 50 salariés en contrats aidés pourront postuler à des offres d'employeurs du privé ou au sein des **collectivités locales**.

3. Développement de 140 emplois-tremplin

Dans ce dispositif impulsé par le Conseil régional des Pays de la Loire, **les postes sont accessibles aux personnes à la recherche d'un emploi**. La Région apporte **une aide plus importante aux publics prioritaires** (les jeunes de moins de 26 ans résidant dans un quartier difficile ; demandeurs d'emploi de longue durée de 50 ans et plus ; "parents isolés" reprenant un emploi après une période d'inactivité ; demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH). **Ce sont des CDI à temps plein**. Les employeurs éligibles sont les associations et leurs fédérations, les organismes de l'économie sociale et solidaire (sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), sociétés coopératives de production (SCOP), fondations...) et les syndicats.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole s'engagent à développer ce dispositif en assurant le co-financement de 40 emplois-tremplins supplémentaires. Le Conseil général de Loire-Atlantique a décidé de s'engager sur **une centaine d'emplois-tremplins de plus, tout en privilégiant l'emploi des bénéficiaires du RSA** : il apportera ainsi 40% d'un SMIC temps plein pendant 5 ans.

4. Financement de 100 CI-RMA dans le secteur marchand

Le Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), par l'**avantage économique** qu'il procure et du fait de l'**accompagnement réalisé par les chargés d'accompagnement à l'emploi des unités emploi insertion du Conseil général**, permet souvent de **déclencher un recrutement dans les entreprises de moins de 10 salariés**. Il constitue **donc un outil d'insertion** ainsi qu'un **levier de développement économique** pour les très petites entreprises.

Les principaux secteurs d'activité employant des personnes en CI-RMA en Loire-Atlantique sont : le commerce et la réparation automobile ; la construction (bâtiments et travaux publics) ; l'hôtellerie-restauration ; les transports et la communication.

Le Conseil général s'engage à aider à l'embauche de 100 personnes sous cette forme, par le biais d'une **somme forfaitaire mensuelle de 454,63 € par mois versée à l'employeur**.

Un plan de formation pour 500 bénéficiaires du contrat d'avenir

Le développement des contrats aidés resterait insuffisant si la période en emploi n'était pas **accompagnée de formations** permettant de professionnaliser les salariés avant, pendant, après le contrat aidé. Pour cette raison, ce vaste plan de développement d'embauche de 500 bénéficiaires du RSA en contrats d'avenir est **consolidé par la mise en œuvre d'un plan de formation cofinancé par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil général de Loire-Atlantique qui prévoit de :**

- **Favoriser l'accès à la formation des allocataires du RSA « accompagnement »** à l'Offre de Formation Territorialisée (OFT) ainsi qu'au Programme Régional de Formation Qualifiante.
- Proposer aux bénéficiaires, par l'intermédiaire des agents des unités emplois, chargés d'accompagnement à l'emploi, des formations financées par la Région Pays de la Loire
- Former les **chargés d'accompagnement à l'emploi**, tant sur la connaissance des programmes que sur les modalités de fonctionnement des formations ainsi que de prescriptions vers ces actions de formation (prise en charge par la Région)
- Financer une offre spécifique de formation pour les allocataires du RSA **« accompagnement » en contrat aidé**. Cette offre est construite **avec les unités emplois du Conseil général et les chantiers d'insertion**.

Pour la réalisation de ce programme, la Région Pays de la Loire prévoit une enveloppe de 500 000 € par an, une somme qui couvrira notamment la formation des personnes recrutées par le Conseil général en contrat aidé.



Nantes, le 24 septembre 2009

Nantes Métropole et la ville de Nantes créent 300 Emplois solidaires

La crise économique affecte gravement les salariés : licenciements, accès à l'emploi rendu plus difficile pour les publics fragilisés.

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes et Nantes Métropole en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional ont mis en œuvre des moyens importants d'accès ou de retour à l'emploi : PLIE, création de la Maison de l'Emploi et ses espaces de proximité, clauses d'insertion dans les marchés publics, soutien aux structures d'insertion par l'économie, développement des chantiers, consolidation de la Mission Locale, création des unités emplois insertion dans le cadre du RSA. Les collectivités ont également mobilisé ou développé ces dernières années un ensemble de dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur associatif : Adultes Relais avec l'Etat, Emplois Tremplins avec la Région, Contrats d'avenir avec le CG 44.

Dossier de presse

Contact presse

Le service presse
Tél : 02 40 99 48 27

Nantes Métropole
Direction de la communication
44923 Nantes CEDEX 9



Par ailleurs, l'Etat, dans le cadre de son plan de relance, a considérablement augmenté son enveloppe de contrats aidés afin «d'amortir» l'effet de crise. A fin février 2009, il y avait sur l'agglomération (source DDTEFP) 453 salariés en contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) dont 376 en association et 973 salariés en contrats d'avenir (CAV) dont 805 en association.

L'Etat dispose aujourd'hui sur le territoire de Loire Atlantique d'une capacité de mobilisation de 1103 contrats initiative emploi (CIE), 2751 contrats aidés du secteur non marchand (1072 CAE, 1679 CAV).

Un programme de 300 emplois solidaires

Pour répondre rapidement et concrètement aux effets de la crise, Nantes Métropole et la ville de Nantes ont décidé de développer une action d'ampleur, cohérente et diversifiée en prenant notamment appui sur les différents dispositifs proposés par la Région et l'Etat : **le programme des emplois solidaires.**

Il ne s'agit pas de s'inscrire passivement dans une énième mesure d'insertion, mais **d'enclencher une dynamique positive** en mobilisant les dispositifs et les outils de droit commun de chacune des parties prenantes et en apportant une valeur ajoutée par l'action globale des institutions partenaires et par la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de l'interface entre les différents acteurs (institutions, associations, opérateurs de placement, directions de la Ville et de Nantes Métropole)

Faire des contraintes des dispositifs (segmentation des publics, difficile lecture des nombreux contrats possibles) **une opportunité de cohérence au service des habitants en difficulté et des associations en développement.**

Ce programme articule emploi, solidarité, insertion et associations.

Il s'agit d'une part de répondre à la situation des demandeurs d'emplois en difficulté et d'autre part de proposer à des associations de renforcer leur capacité opérationnelle en se constituant comme employeurs favorisant l'insertion.

Nantes Métropole et la ville de Nantes font le choix du soutien à des activités d'utilité sociale portées par des associations au bénéfice des citoyens. Ces associations s'engageant elles mêmes, en contrepartie, dans l'accueil et l'accompagnement de publics en difficulté d'insertion professionnelle.

Dans le cadre de ce programme d'ensemble, une attention particulière sera portée aux aspects qualitatifs (mesures d'accompagnement, tutorat, formation, anticipation sur la sortie du programme) autant qu'à la dimension quantitative.

Une attention particulière portée aux jeunes en difficultés, notamment dans les quartiers sensibles

La crise économique et sociale fragilise les jeunes, en particulier ceux issus des milieux populaires et plus généralement les 18 - 25 ans. Il s'agit, en complément de l'action institutionnelle, de mobiliser des moyens nouveaux pour aider les jeunes les moins diplômés, à accéder à l'emploi et au monde professionnel, en :

- renforçant l'offre de chantiers éducatifs, d'insertion,... en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire ;
- favorisant la connaissance, la découverte des métiers et des univers professionnels ;
- participant à la mise en œuvre de l'Ecole de la 2^{ème} Chance.

Un concours actif de la Ville / Communauté urbaine – Employeur

En leur qualité d'employeur, la Ville et la Communauté Urbaine, concourent à favoriser l'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes, et vont renforcer leurs actions en ce domaine :

- en développant l'accueil dans le cadre de la **formation par alternance. 500 jeunes** seront ainsi accueillis dans les années à venir dans l'une ou l'autre des deux structures, soit par le biais des contrats d'apprentissage, soit par d'autres dispositifs d'alternance (hors contrat de professionnalisation, qui ne peut juridiquement s'appliquer à la fonction publique),
- en mettant en œuvre, en partenariat avec la Région, le CNFPT, la Maison de l'Emploi et la Mission locale des formations de préparation à des concours de la fonction publique territoriale sur des secteurs à fortes embauches.

100 personnes en situation d'insertion professionnelle pourront bénéficier de septembre 2009 à mi 2010 de ces formations.

Les enjeux du programme « emplois solidaires »

Ce programme veut répondre à plusieurs enjeux :

Pour les **bénéficiaires** : proposer un « parcours plus », dans lequel le contrat aidé est utilisé dans une logique d'évolution, de préparation à l'emploi durable (effet anticipation de sortie de crise),

Pour le **territoire** : contribuer à atténuer les effets de la crise auprès des publics les plus en difficultés en aidant à mobiliser les moyens financiers disponibles (effet levier),

Pour les **employeurs associatifs** : renforcer leur capacité de prise en charge et d'accompagnement, appuyer leurs actions en leur permettant de sécuriser le recours à des contrats aidés (recrutement, financement, formation),

Pour **la Ville et la Communauté urbaine** : mutualiser la problématique des contrats aidés, s'appuyer effectivement sur des « outils territoriaux », consolider les relations avec le secteur associatif sur une dimension « professionnelle », mettre les emplois solidaires au service des politiques publiques prioritaires.

Pour les **partenaires institutionnels** (Etat, Région, Département, Pôle Emploi) : répondre concrètement à des attentes fortes tout en réaffirmant la recherche de cohérence des dispositifs sur le territoire.

Les objectifs

En mobilisant les mesures emplois aidés de l'Etat (CAE, CAV) en relançant le dispositif emplois tremplins pour le territoire de la Région (ETT) et le dispositif Adultes Relais (Etat – politique de la Ville), Nantes Métropole et la Ville de Nantes s'engagent sur la création de 300 postes :

- 250 emplois aidés CAE/CAV :
- 40 emplois tremplins supplémentaires :
- 10 adultes relais :

La mise en œuvre du programme inclut également la mobilisation d'une ressource « chargé de mission » pour la constitution d'une cellule d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), positionnée à la Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale de Nantes Métropole et chargée de faire l'interface entre les différents acteurs (associations, Service Public de l'Emploi, services Ville et Communauté Urbaine).

Un investissement spécifique portant sur des actions de formation en direction des publics bénéficiaires du dispositif « emplois solidaires » pourra être mis en œuvre en abondant les dispositifs Région.

L'effort budgétaire cumulé sur cinq ans s'établira à environ 1 500 KC au total sur les deux entités Nantes Métropole et Ville de Nantes.

Le financement

Pour les contrats aidés proposés par l'Etat, Nantes Métropole et la Ville de Nantes verseront aux employeurs associatifs :

- Une aide forfaitaire annuelle plafonnée à hauteur de 10 % du SMIC (2 280 € maxi sur un an) pour compenser le « reste à charge » pour l'employeur,
- Une aide conditionnée à des critères d'éligibilité portant sur le projet et sur sa cohérence avec les politiques publiques de la Ville de la Communauté Urbaine
- Une aide versée en 1 fois, par avance, sur présentation de la convention emplois aidés et du contrat de travail (attestant de la réalité du recrutement),

Nantes, le 24 septembre

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

Marie Chardronnet
02 40 99 17 45

communiqué de presse

Priorité à l'emploi des bénéficiaires du RSA : le Conseil général ouvre 500 contrats

Depuis 2004, le Conseil général de Loire-Atlantique, désormais pilote en matière d'insertion, a comme priorité le retour ou l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RMI, puis du RSA. Avec ce nouveau et vaste plan d'action inter-collectivités en direction des personnes les plus affectées par la crise, le Conseil général va encore plus loin. Il s'engage à apporter une aide complémentaire aux employeurs de 250 contrats d'avenir (dans le secteur non marchand) ; à recruter et former 50 personnes dans ses propres services ; à financer 100 contrats CI-RMA dans le secteur marchand ; à développer une centaine d'emplois-tremplins en partenariat avec la Région. Au total, 500 contrats aidés vont donc être proposés à l'initiative du Conseil général, ce qui représente un engagement financier de 6 M€.

Le Département réduit le coût employeur pour 250 contrats d'avenirs dans le secteur non marchand

Afin de relancer l'embauche des bénéficiaires du RSA (ex RMI), le Conseil général a décidé d'apporter une aide complémentaire aux employeurs de 250 personnes en contrats d'avenir. Au moyen d'une aide spécifique mensuelle de 150 €, il va diminuer le coût employeur à environ 50 € par mois sur une durée d'un an (contre 200 € par mois actuellement). Ce soutien financier ne concernera que la création de nouveaux contrats, afin d'éviter les effets d'aubaine. Le Département proposera par ailleurs la gratuité totale des contrats d'avenir aux centres locaux d'information et de coordination, à l'identique de ce qu'il a déjà fait pour les établissements médico-sociaux.

Coût de la mesure :
l'aide forfaitaire de 400,07 € par mois apportée à 250 contrats représente déjà 1 200 000 € par an. L'aide exceptionnelle de 150 € par mois représentera un budget supplémentaire de 450 000 € la première année. Au total, 2 850 000 € sur 2 ans seront donc engagés sur ces contrats.

	1 ^{ère} année	2 ^e année
Coût mensuel total avant mesures d'aides	1 125,70 €	1 125,70 €
Aide forfaitaire mensuelle du Conseil général	400,07 €	400,07 €
Aide forfaitaire mensuelle de l'État	54,56 €	54,56 €
Aide dégressive mensuelle de l'État	75 % (coût total : 469,47 €)	50 % (coût total : 312,98 €)
Coût mensuel pour l'employeur	201,60 €	358,09 €
Aide spécifique mensuelle du Conseil général	150 €¹	-
Coût mensuel pour l'employeur après aide spécifique du Conseil général	51,60 €	358,09 €

¹ Cette aide départementale supplémentaire s'appliquera au 1^{er} octobre 2009

Coût de la mesure :
 environ 174 000 € pour
 le Conseil général. Les
 coûts de formation seront
 pris en charge par le
 Conseil régional au titre
 de la convention
 « Tremplin pour
 l'emploi ».

Le recrutement de 50 personnes dans les services du Conseil Général et l'assurance d'une qualification

Après l'embauche 150 jeunes en emploi Pacte juniors (en 2006-2007), le Conseil général de Loire-Atlantique a décidé de recruter dans ses propres services **50 personnes - 45 bénéficiaires du RSA et 5 jeunes sans qualification**. Chacune d'elles bénéficiera d'un suivi renforcé par un tuteur désigné et une personne chargée d'accompagnement de l'unité emploi, qui prépareront leur sortie par une recherche ciblée d'offres. En effet, ces contrats sont conçus comme des **parcours de professionnalisation**, correspondant à la fois à des **métiers du Conseil général et à des besoins des employeurs privés ou publics**.

4 profils de poste et 4 parcours de professionnalisation proposés

Poste occupé au Conseil général	Types de formations complémentaires	Métiers visés à l'issue de parcours
Agent administratif polyvalent 25 contrats d'avenir	Formations techniques dans la communication, la bureautique, comptabilité...	Assistant administratif polyvalent
Agent d'intervention 15 contrats d'avenir	Formations techniques dans les travaux publics (maçonnerie, conduite d'engins...)	Ouvrier qualifié des travaux publics
Chargé d'études 5 contrats d'avenir	Préparation au concours de la fonction publique	Cadre territorial ou chargé de mission dans le privé
Techniciens informatiques 5 contrats d'accompagnement à l'emploi « passerelle »	Formations techniques en informatique permettant de répondre aux besoins des entreprises	Techniciens informatiques

La durée du parcours de professionnalisation sera en moyenne de 15 mois, qui se déclineront en 3 phases : intégration, qualification et recherche d'emploi. **A l'issue de leur parcours, les 50 salariés en contrats aidés** pourront postuler à des offres d'employeurs du privé ou au sein des **collectivités locales** selon les opportunités.

Le développement d'une centaine d'emplois-tremplin

Coût de la mesure :
 2 500 000 € sur 5 ans
 pour 100 postes
 cofinancés par le Conseil
 général.

Au-delà des 100 premiers emplois tremplins soutenus en 2007 et 2008 aux côtés de la Région, le Conseil général a décidé de renforcer sa contribution à ce dispositif en s'engageant à cofinancer **une centaine d'emplois-tremplins pour 2009 et 2010**. Il **privilégiera l'emploi des bénéficiaires du RSA**, en apportant **40 % d'un SMIC temps plein pendant 5 ans**, en sus du financement assuré par le Conseil régional.

La création de 100 CI-RMA dans le secteur marchand

Coût de la mesure :
 480000 € en année
 pleine pour le Conseil
 général.

Devant les difficultés d'accès des allocataires du RSA aux contrats à durée indéterminée dans le secteur marchand, le Conseil général a souhaité soutenir ce type de contrat aidé. Il pose néanmoins comme **condition que l'entreprise recrute effectivement en CDI ou engage un processus de formation qualifiante**. Le Département versera alors à l'entreprise, pour l'embauche d'un allocataire RSA, **une somme forfaitaire mensuelle de 400,07 €** (pour une durée comprise entre 6 et 18 mois selon la durée du contrat), l'État apportant en plus 54,56 € par mois. Et afin de favoriser l'engagement des entreprises dans ce dispositif, le Département mettra également en place **une démarche marketing** (téléphone, courriers), associée à l'élaboration de **nouveaux outils de communication**.

La Région des Pays de la Loire s'engage pour l'emploi

La crise économique frappe l'ensemble de la population, mais les jeunes plus que quiconque. Ils sont notamment les plus touchés par le chômage et les difficultés de logement auxquels il faut ajouter la difficulté d'être reconnu dans la société. Plus la situation se dégrade et plus il y a urgence à agir fortement.

La Région des Pays de la Loire agit dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, par des dispositifs renforcés par l'adoption à l'unanimité du « Plan régional de 40 mesures pour faire face à la crise » le 15 mai dernier.

L'action du Conseil Régional aux côtés des jeunes et des publics en difficultés ne peut se résumer à de nouvelles aides sociales, il est nécessaire **d'apporter une réponse globale pour faire face à la crise en mobilisant les outils de la formation et de l'insertion dans l'emploi.**

① Mieux se former

- **Formation des bénéficiaires au RSA :** Le Conseil régional a accompagné 1561 bénéficiaires du RMI sur 39 actions de 2006 à 2009 grâce aux formations tremplins dans le cadre d'un accord avec le Conseil général 44. Aujourd'hui le Conseil régional en partenariat avec le Conseil général 44, met sa compétence formation au service de 500 bénéficiaires du RSA en contrat d'avenir d'ici à fin 2010. Il faut noter également que la nouvelle convention passée avec le Conseil général prévoit la mise en place d'unités emploi pour suivre au plus près les bénéficiaires du RSA. La convention permet aux agents de ces unités emploi de prescrire directement les actions de formation financées par la Région pour les bénéficiaires du RSA, dont ils sont référents, conformément à une convention de partenariat avec Pôle emploi. Cela permettra des parcours plus cohérents sur les dimensions sociale et professionnelle.
- **La mise en place du service public régional de la formation professionnelle** donne un cadre d'action plus clair à l'activité de formation professionnelle des salariés et demandeurs d'emploi, et donc répond plus efficacement et plus rapidement aux besoins du tissu économique régional. **Le service public régional de la formation professionnelle continue** veut ainsi rassembler l'ensemble des organismes de formation autour de valeurs fortes : défendre avec eux une haute ambition : aider les Ligériens à accéder et à se maintenir dans un emploi durable, en offrant des parcours de formation sécurisés, conduisant à une qualification professionnelle reconnue. Pour 2009, 107,8 M€ sont engagés par la Région pour créer un nouveau dispositif au cœur du service public.
- **La sécurisation de l'emploi des salariés par la formation.** Avec l'appui des organismes collecteurs des fonds de la formation auprès des entreprises, le Conseil Régional encourage les entreprises à mettre en place avec les partenaires sociaux des plans de formation pour leurs salariés, pendant la période de chômage partiel. L'objectif est ainsi d'apporter une qualification supplémentaire, d'évoluer dans son emploi et de se préserver du chômage en cette période de crise. Sur l'année 2009, 3,5 M€ sont engagés dans ce programme et 1,5 M€ supplémentaires seront soumis au vote de la session régionale d'octobre prochain.

② Mieux s'insérer

- **1000 jeunes pour les formations tremplin :** la formation est un élément incontournable de l'insertion professionnelle et le meilleur rempart contre le chômage. Pour renforcer cette protection, la Région des Pays de la Loire consacre 500 000 € pour renforcer les possibilités des jeunes d'accéder à une formation, dès lors qu'ils sont dans le cadre d'un emploi aidé.
- **Le Conseil régional et le conseil général cofinancent des actions de formation, d'orientation et de construction du projet professionnel à destination d'un public de 16 à 25 ans, non qualifié et en difficulté sociale.** La mise en commun des compétences et des moyens d'actions soutiendra la mise en œuvre de démarches innovantes rapprochant ce public jeune des formations adaptées à leurs besoins. Un accompagnement social des jeunes entrant dans ces actions est également prévu afin de garantir leurs chances de réussite.
- **Une cellule de veille** est mise en place à la rentrée prochaine en collaboration avec le Rectorat de Nantes pour observer **l'impact de la réforme du Bac Pro en 3 ans** et du contexte socio-économique actuel. Elle proposera à tout jeune sans solution (lycéen ou apprenti) une possibilité d'accéder à un cursus de formation en mobilisant tous les réseaux scolaires, d'insertion, CIO et toutes les mesures nécessaires. **Aucun jeune ne doit se retrouver à la rentrée scolaire sans une solution qui ne correspondrait pas à ses attentes.**
- **786 Emplois Tremplins Territoires en CDI ont été créés** sur le territoire régional au soutien de projet de territoire dont 136 en partenariat avec la ville de Nantes et Nantes Métropole et 161 avec le Conseil général.